

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE(S) :▣ Membres du Conseil d'administration du Barreau du Québec

EXPÉDITRICE : Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice
du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 14 novembre 2019

OBJET :▣ Vigie sur les dossiers stratégiques, positionnement et leadership

Chers membres du Conseil d'administration,

Vous trouverez ci-joint le tableau recensant les dossiers qui ont fait l'objet d'une étude, mais pour lesquels le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques a jugé qu'il n'était pas nécessaire de se prononcer.

Pour cette séance, je n'ai aucune fiche détaillée pour chaque projet de loi ou autres pouvant nécessiter l'intervention du Barreau du Québec, à vous soumettre.

Si vous souhaitez porter une intervention législative proposée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'administration, aux fins de discussions ou commentaires, je vous demande de bien vouloir m'en informer avant le

Je vous prie de recevoir, chers membres du Conseil d'administration, mes salutations distinguées.



Me Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre et directrice du
Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques



TABLEAU DE SUIVI DE CONSULTATIONS

14 novembre 2019

15:42:02

Pour la période du 17 octobre 2019 au 15 novembre 2019

N.B. : Les titres précédés d'un astérisque (*) indiquent une "Nouveauté"

Provincial	Évalué par	Motif de non intervention
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès - Projet de loi 399	Nicolas Le Grand Alary Hyperlien	Ce projet de loi vise à établir un consentement par défaut concernant les dons d'organes. Il apporte plusieurs modifications corrélatives, dont certaines qui touchent la Loi sur le notariat et ses règlements. Toutefois, aucune des modifications proposées n'affecte les champs de compétence et les actes réservés des notaires ou des avocats. Il n'a donc pas lieu d'intervenir.
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures - Projet de loi 42	Nicolas Le Grand Alary Hyperlien	Ce projet de loi vient proposer plusieurs modifications aux lois fiscales par le biais de modifications de type omnibus à une panoplie de lois. On y introduit notamment les modifications annoncées précédemment dans le Bulletin d'information 2019-5 concernant les opérations en trompe-l'œil. Puisque nous sommes déjà intervenus en amont en commentant directement le Bulletin d'information 2019-5, il n'y a pas lieu d'intervenir à nouveau.
Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec - Projet de loi 37	Nicolas Le Grand Alary Hyperlien	Ce projet de loi vient proposer plusieurs modifications aux lois fiscales par le biais de modifications de concordance. On y introduit des modifications annoncées précédemment dans le Bulletin d'information 2019-5 concernant les critères menant à ce qu'une entreprise soit inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Ces modifications au RENA peuvent avoir un impact sur certains cabinets d'avocats. Cependant, nous sommes déjà intervenus en amont en commentant directement le Bulletin d'information 2019-5. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir à nouveau.